



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME

**PLAN FEDERAL DE
DEVELOPPEMENT
2025 - 2028**

Fidéliser, capter et former pour
structurer l'escrime de demain !

Mise à jour le 10 octobre 2025

PLAN FEDERAL DE DEVELOPPEMENT

"APPEL A PROJET"

Noisy le Grand, le 7 septembre 2026

Escrime en Institut d'Education Motrice (IEM)



Contexte

Depuis de nombreuses années, la Fédération Française d'Escrime (FFE) accompagne la pratique de l'escrime handisport selon ses moyens. Faisant suite à l'obtention de la délégation de la para escrime, la FFE souhaite à présent, renforcer ses actions de développement en faveur de cette pratique sur l'ensemble du territoire. A cet effet, la Fédération Française d'Escrime lance un appel à projet à destination de ses clubs affiliés.

En fin d'Olympiade précédente, l'escrime Handisport représentait en 264 licenciés pour 192 clubs soit à peine plus qu'en 2020 (208 licenciés pour 185 clubs). Parallèlement, moins d'une centaine de clubs sont recensés sur le handiguide (89) et seules 16 associations ont déposé une demande parasport au titre du PSF. Ces chiffres montrent une évolution trop timide pour cette pratique et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Cet appel vise donc à encourager la mise en place d'initiatives innovantes favorisant l'inclusion, la visibilité et la diversification des publics pratiquants dans le champ du parasport.



Objectifs

La FFE lance un appel à projet fédéral à destination de ses clubs affiliés, ayant pour cadre le développement de l'escrime handisport.

Dans le but de favoriser la création de section handi escrime à moyen terme, la FFE invite à s'engager dans des interventions auprès des IEM, à proximité des clubs, afin de :

- développer des relations partenariales,
- faire découvrir l'escrime auprès des jeunes en situation de handicap,
- accompagner les enseignants à pérenniser leur emploi.



Modalités de soutien

La Fédération Française d'Escrime prendra à sa charge le déplacement et la rémunération de l'intervenant sur la base de 50 € de l'heure, charges patronales et sociales comprises.

En aucun cas, la Fédération ne sera l'employeur de l'enseignant concerné. Elle versera sous forme d'aide la somme correspondante à l'association support (club, ligue ou comité départemental.)

La durée annuelle d'intervention prise en charge par la Fédération sera de 10 heures. L'aide financière sera donc de 500 €.

Il est impératif de vous mettre en rapport avec le chef d'établissement de la structure d'éducation motrice, afin de présenter l'opération fédérale et définir le calendrier d'interventions.

L'aide financière sera versée à l'association à la signature de la convention.

Elle sera conditionnée par la remise d'un rapport d'activité et l'attestation du chef d'établissement stipulant la dispense effective des cours d'escrime.



Procédure de candidature

 Dossier à fournir : Les candidatures doivent être transmises à l'adresse mail ci-dessous, à partir de la fiche de renseignements fournie en page annexe sur le site de la FFE.

 Envoi à : developpement@ffescrime.fr



Critères de sélection

Les projets seront examinés dans l'ordre de leur réception.

14 dossiers seront attribués.

Une commission fédérale étudiera la conformité du dossier et la pertinence du projet au regard des critères définis. Les clubs retenus seront informés par courriel et invités à signer une convention de partenariat.

Cette convention devra être retournée accompagnée d'une facture au plus tard le 15 novembre 2026.



Calendrier prévisionnel



Étape

Lancement de l'appel
Clôture des candidatures



Date

14/09/2026
15/11/2026

Les dossiers seront traités dès réception.



Evaluation



Chaque projet devra faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative. Les clubs lauréats s'engagent à transmettre à la FFE avant le 30 juin 2027 :

- Un article de presse ou une publication valorisant le projet
- Un reportage photo ou vidéo
- Un bilan pédagogique et financier synthétique

Ces éléments permettront de valoriser les initiatives au niveau national et de mesurer l'impact du dispositif.



Contacts et informations



Référent : Durand Denis (Directeur en charge du développement)



Email : developpement@ffescrime.fr



Téléphone : 07 69 84 26 36



Site / Règlement complet :



[fiche de renseignement](#)



[convention](#)

Thierry Le Prisé

Vice-président responsable du
développement

Denis Durand

CTN en charge
du développement